

L'ANRT publie la décision ANRT/DG/N° 14/20 qui définit les modalités de décroissance, à horizon 2022, des tarifs d'interconnexion dans les réseaux fixe, de «nouvelle génération» et mobiles des trois opérateurs précités.

Les tarifs d'interconnexion, objet de cette décision, tiennent compte du contexte actuel du marché et des résultats des audits règlementaires. Ils tendent vers un alignement avec les meilleures pratiques internationales en la matière.

Les nouveaux tarifs des terminaisons (voix et SMS) permettraient :

- une meilleure dynamisation de la concurrence ;
- une mise en place des offres de détail plus compétitives et plus généreuses notamment en voix ;
- une augmentation des usages voix utilisant les réseaux classiques des opérateurs.

[Lire la décision](#)

[Retour](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/lagence/actualites/lanrt-publie-la-decision-relative-aux-tarifs-de-terminaison-des-trafics>